
Adresse du conseil général et de la société populaire de Chamboulive qui annoncent ne plus vouloir des prêtres, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général et de la société populaire de Chamboulive qui annoncent ne plus vouloir des prêtres, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 533;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37845_t1_0533_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le citoyen Dupré, caporal-fourrier au 83^e régiment d'infanterie, remet à la nation un bénéfice consistant en terres, prés, etc., dépendant de la municipalité d'Ambérieu, district de Saint-Rambert, département de l'Ain.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de la lettre du citoyen Jean Dupré, d'après le Bulletin de la Convention (2).

Le citoyen Jean Dupré, caporal fourrier de grenadiers du 2^e bataillon du 83^e régiment d'infanterie, écrit d'Arleux. Il remet à la nation un bénéfice consistant en terres, prés, etc., dépendant de la municipalité d'Ambérieu, district de Saint-Rambert, département de l'Ain.

Mention honorable.

La commune du Pecq, district de la Montagne-du-Bon-Air, fait hommage à la République de 24 marcs 5 gros 1 once d'argenterie d'église, et 5 marcs 7 onces de galons d'or.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du maire de la commune du Pecq (4).

« Citoyens représentants,

« La commune du Pecq, district de la Montagne-du-Bon-Air, qui ose se flatter d'être à la hauteur des principes et des vertus républicaines, ayant considéré que des vases de plomb ou d'étain pouvaient suffire aux besoins de son culte qu'elle veut continuer, puisque des lois sages émanées de vous lui en laissent le libre exercice, vient faire hommage à la République de ce qui restait dans son église d'or et d'argent, et qui consiste en 24 marcs, 6 gros, 1 once d'argent, et en 5 marcs 7 onces en galons d'or, sans y comprendre 44 marcs 4 onces 4 gros qu'elle avait portés au district de la Montagne-du-Bon-Air à la date du 10 novembre de l'année dernière.

« Recevez, citoyens représentants, cette faible marque de dévouement à la patrie que vient vous donner la commune du Pecq. Tous les citoyens qui la composent, et dont nous sommes les organes, vous jurent qu'ils ne se borneront pas là, et que si leurs biens, leur vie même deviennent nécessaires pour l'affermissement de la République une et indivisible, ils sont prêts à en faire le sacrifice. Vivre libres ou mourir, voilà notre devise. Salut, fraternité et respect aux citoyens représentants du peuple.

« LABICHE, maire et commissaire:
JEANTY, notable. »

Le conseil général et la Société populaire de Chamboulive ne veulent plus de prêtres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse du conseil général et de la Société populaire de Chamboulive (2).

La Société populaire séant à Chamboulive, et le conseil général de la commune, à la Convention nationale.

27 brumaire, 2^e année de l'ère républicaine.
« Représentants,

« Le masque de l'hypocrisie est tombé, les torches du fanatisme sont éteintes, les Français sont enfin devenus frères; tous enfants de l'Être suprême, chacun a le droit de lui rendre ses hommages à sa manière. Vous avez banni de la République l'intolérance parce qu'elle endurcissait l'âme; en effet, comment chérir des hommes qu'on réprouvait?

« Prêtres imposteurs! c'était vous qui ouvriez légèrement l'enfer à nos frères; c'était vous qui, dévots à l'église et pervers dans la société, nous prêchiez là des maximes que vous ne suiviez pas ici; c'était vous qui, sous le prétexte d'une fausse piété, vous introduisiez dans nos familles pour y semer le trouble et le scandale; nous n'avons plus besoin de vos discours théologiques pour reconnaître un créateur bienfaisant, un Dieu essentiellement juste et bon. Nous voyons la pluie et le soleil tout à tour fertiliser nos champs; nous admirons, nous louons et nous bénissons la main qui nous comble de ses grâces. Plus de prêtres, plus de ministres salariés pour aucun culte. Représentants, vous le savez, ils sont tous des fourbes intéressés: prenez le glaive et punissez-les.

Signé: L. VIALLE, président; P. LAVIALLE
et FERRIÈRES, secrétaires.

(Imprimé par arrêté de la Société.)

A Tulle, chez R. Chirac, imprimeur du département.

Les administrateurs du district de Villefranche, département du Rhône, écrivent qu'ils ont fait une fouille chez un aristocrate d'une commune voisine, appelé Vauxgrenaud, qu'ils y ont trouvé ses terriers et une correspondance contre-révolutionnaire qui le conduira à la guillotine. L'on a trouvé dans une de ses maisons de campagne 501 louis et 114 marcs d'argenterie en vaisselle plate.

Le citoyen Boulot fils, dénonciateur, a cédé, en faveur des indigents de sa commune, le vingtième qui lui revient.

Divers objets provenant d'émigrés, situés dans la commune d'Amplepuis, estimés 22,000 livres ont été vendus 49,200 livres.

Insertion au « Bulletin » (3)

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 201.

(2) *Premier supplément au Bulletin de la Convention du 13 nivôse an II* (jeudi 2 janvier 1794).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 201.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 868, pièce 5.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 201.

(2) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 890, pièce 14.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 201.